



LES ANGLES

Réunion publique Salle du Capcir Jeudi 24 juillet à 18h

Vous êtes propriétaire d'un meublé de tourisme sur la commune des Angles, notre prestataire animera une démonstration du nouveau logiciel de déclaration de la taxe de séjour.

Votre portail pour la Taxe de séjour

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/mairielesangles66>

(vous pouvez scanner le QR code ci-dessous afin d'être redirigé vers le site de la Taxe de séjour de la Mairie des Angles)



Mairie des Angles

Service Taxe de séjour

Mel : finances.mairie@les-angles.fr